



## LABALETTE ETUDIANT ETRANGER « Couverture Confort »



Tableau synoptique des garanties du contrat AXA Assistance N° 5000102\*02 et AXA Collective N°900.335

GARANTIES	REMBOURSEMENTS
<b>HOSPITALISATION</b>	
Médecine	100% du tarif de convention
Chirurgie	100% du tarif de convention
IVG	100% du tarif de convention
Forfait journalier hospitalier	10,67 € par jour maximum 30 jours
<b>SOINS DANS UN ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER</b>	
Consultations, Radiologie	100% du tarif de convention
<b>PHARMACIE, OPTIQUE, VACCINS, DENTAIRE</b>	
Pharmacie. vignettes bleues	100% du tarif de convention
Pharmacie. vignettes blanches	100% du tarif de convention
Optique : verres, monture, lentilles acceptées ou refusées	100% du tarif de convention
Vaccins "DT-polio, antigrippe, hépatite B, typhoïd"	100% du tarif de convention
<b>MEDECINE, PARAMEDICAL</b>	
Consultation généraliste	100% du tarif de convention
Visite généraliste	100% du tarif de convention
Consultation spécialiste	100% du tarif de convention
Visite spécialiste	100% du tarif de convention
Prothèses dentaires acceptées et refusées	100% du tarif de convention
Radiologie	100% du tarif de convention
Analyses	100% du tarif de convention
Auxiliaires médicaux (kiné, infirmières ...)	100% du tarif de convention
Chirurgie sans hospitalisation	100% du tarif de convention
Maternité « consultation et frais d'accouchement » « Après 10 mois d'affiliation »	100% du tarif de convention
<b>RESPONSABILITE CIVILE</b>	
Frais de caution pénale et Honoraires d'avocat	Si un étudiant fait l'objet de poursuites judiciaires en France à la suite d'un accident de la circulation l'assureur lui avance le montant de la caution pénale jusqu'à 6 097 € TTC et les honoraires d'avocat jusqu'à 762 € TTC
Responsabilité civile	Si un étudiant est responsable de dommages occasionnés à des tiers, l'assureur assure sa défense et garantit à concurrence de 4 573 470 € les dommages corporels et matériels dont 762 245 € pour les dommages matériels
<b>ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT</b>	
Transport rapatriement	L'assisteuse organise et prend en charge le transport de l'étudiant, malade ou blessé dans un service hospitalier proche du domicile dans son pays d'origine, par avion sanitaire, avion de ligne, wagons-lits, couchettes 1 <sup>ère</sup> classe, ambulance, sous surveillance médicale constante si son état le nécessite
Rapatricement en cas de décès	L'assisteuse organise et prend en charge le transport du corps de l'étudiant, jusqu'au lieu d'inhumation dans son pays d'origine et prend en charge les frais de cercueil à concurrence de 457 € TTC.
Retour anticipé	Si un étudiant apprend au cours de son séjour en France, l'hospitalisation imprévue ou le décès d'un membre de sa famille dans son pays d'origine (père, mère) : L'assisteuse organise et prend en charge son voyage aller retour en chemin de fer 1 <sup>ère</sup> classe ou avion de ligne classe économique

Seul le contrat fait foi entre les parties

**Prix : 56.56 € / Mois par Adulte**

**Prix : 43.75 € / Mois par Enfant**

45, AVENUE MONTAIGNE - 75380 PARIS CEDEX 08 - TEL. : 01 40 73 74 75 - TELECOPIE : 01 40 70 10 15

Société anonyme au capital de 240.000 € - R.C. SEINE 66 B 2635

Garantie financière de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles I530-1 et I530-2 du code des assurances.